

grands remparts contre les bouleversements ou les entraînements populaires, et nul ne s'est mieux appliqué à le démontrer, et par la parole et par la plume, que mon honorable prédécesseur (M. Trudel). Ici, nous avons surtout appris à considérer le Sénat comme le protecteur des droits des minorités, du faible contre le puissant. Je ne connais pas de plus noble rôle. C'est dire que je serai heureux d'appuyer toute mesure qui pourra en augmenter l'utilité ou l'efficacité. Je suis de ceux qui croient, par exemple, qu'une plus grande initiative devrait être donnée à cette Chambre dans la législation privée.

Nous ne devons pas avoir peur de réformes. Nous devons au contraire les provoquer, les adopter quand il y a lieu, puisque toute œuvre humaine, quel que soit le génie qui l'a conçue, est nécessairement frappée d'imperfection. Nous donnerons ainsi de légitimes satisfactions à l'opinion publique, alliant avec le respect du passé notre souci des besoins du jour. *Eternal vigilance is the price of liberty!* a-t-on dit. Eh bien, cette liberté qui nous est si chère, que nous respirons pour ainsi dire en naissant, nous ne la conserverons qu'autant que nous saurons montrer que nous sommes de tous les progrès qui n'affectent aucunement d'immuables principes, et que la marche des événements amène nécessairement.

Faites-moi de la bonne politique et je vous ferai de la bonne finance! disait un jour, un grand politique français. Eh bien, Son Excellence nous a dit hier que les finances étaient florissantes, et que l'année fiscale s'était soldée par un surplus considérable. Tout le pays se réjouira d'autant plus de cette nouvelle que l'exercice courant nous promet un autre excédant. Ces deux surplus vont nous permettre de réduire la dette publique et de maintenir haut et ferme notre crédit sur les bourses européennes. Ce crédit est tel que nous pouvons à l'heure présente emprunter à meilleur marché que la plupart des grandes puissances. Tout en conseillant la prudence dans la dépense publique, je ne suis pas de ceux cependant qui s'effraient du chiffre de notre dette, pour la bonne raison que je la sais amplement représentée par un actif qui a fait la fortune publique: des chemins de fer, des canaux, des creusements dans nos ports, des télégraphes, des signaux, des édifices publics. Je sais aussi qu'il n'est guère de pays moins taxé que le nôtre. C'est le témoignage que nous

HON. MR. TASSÉ.

rendent tous les économistes qui nous jugent sans parti pris. Il me suffira de citer deux libres-échangistes bien connus, M. de Molinari et M. Claudio Jannet, qui vinrent étudier notre situation économique il y a quelques années.

Honorables Messieurs, si les deux part si ne sont pas d'accord sur la politique fiscale qui a produit ces résultats, il est un point sur lequel ils s'entendent. Tous admettent qu'il serait de l'intérêt public de resserrer nos relations commerciales avec les Etats-Unis. Les uns veulent une réciprocité limitée, une réciprocité compatible avec la protection de nos industries et de notre commerce avec la métropole, et d'autres demandent une réciprocité illimitée. Baptisée plusieurs fois sous des noms différents quoique plus ils changent moins elle varie, cette dernière politique vient d'être consacré définitivement sous le nom de Libre Echange Continental—*Continental Free Trade*. Je laisse à ses admirateurs le soin de nous l'expliquer.

Ce que veulent les partisans de la réciprocité illimitée a été sanctionné par le peuple de la façon la plus solennelle aux élections de 1878, 1882, 1887 et 1891.

Je m'incline avec respect devant le verdict de cette majorité, qu'elle vienne des grandes ou des petites provinces. Au Parlement, toutes les provinces sont sur un pied d'égalité eu égard à leur population. Pour rien au monde je ne voudrais réclamer le monopole de l'intelligence ou du patriotisme pour Ontario et Québec, au détriment des provinces maritimes ou des provinces de l'ouest. Qui sait au reste si avant bien des années la masse de notre population ne se trouvera pas à l'ouest des grands lacs? Pour rien au monde aussi je ne voudrais prétendre, comme l'a écrit un politicien important, dans un moment de mauvaise humeur inhérent aux plaideurs malheureux, que cette majorité *was most literally a thing of shreds and patches, made up of ragged remnants from half a dozen minor provinces*. De telles paroles suintent une arrogance injustifiable et ne sont pas propres à cimenter les bons rapports qui doivent exister entre tous les membres de la Confédération.

Aux Etats-Unis, où le Sénat a des pouvoirs beaucoup plus étendus que le nôtre, le petit Etat du Rhode-Island a tout autant d'influence, tout autant de représentation, c'est-à-dire deux voix, que le grand Etat de New-York ou celui de la Pennsylvanie, et